



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2023-15-03-12

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 47

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 3

Absents représentés : 2

Nombre de votants : 52

Date de convocation :

Le jeudi 9 mars 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique en date du jeudi neuf mars 2023, s'est réuni à la Maison des Associations, commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Étaient présents :

Caroline MAILLARD, Marie-Charlotte NOUHAUD, Anne-Sophie GUERIN, Michel DANNEQUIN, Emmanuelle ALHADEF, Patrick POCHON, René MOULIN, Lionel BOUILLETTE, Custodio DE FARIA CASTRO, Charles QUERNE, Alain THIERY, Martine BEIGNET, Thibault FLINÉ, Judith REYNAUD, Laurence SAMMUT, Jean-Luc LAMBERT, Michel CALMY, Thomas GROLLEAU, Patrice MORIZET, Pascal MAGNIER, Jean-Charles BENYAKAR, Nadège COSCO, Jean-Paul CULINAS, Jean HELIE, Véronique FEMENIA, Laurent AVELANGE, Maurice DECAT, Martial QUINTON, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, Mylène MUSY, Jean-Claude CABRAL, Hervé DEBOUTIERE, Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Sylvie MONCHECOURT, Dikran ZAKEOSSIAN, Patrick SEPTIERS, François FORTIN, Hervé JOCHMANS, Cyril DRONET, Pascale LELOT-BERDIER, Lionel LOEILLOT, Jean-Claude POILPREZ, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Emmanuel CENDRIER, Eric DESHAYES.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie MONCHECOURT

OBJET : Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise principal et suppression d'un emploi permanent d'agent de maîtrise dans les effectifs du SMICTOM

Vu le CGCT,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu la délibération n°2014-06-26-04 du 26 juin 2017 fixant les taux de promotion d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique Paritaire,

Considérant le tableau annuel 2023 d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise principal et de supprimer un emploi permanent d'agent de maîtrise dans les effectifs du SMICTOM à compter du 15 juillet 2023,

Sur proposition du Président,

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent d'agent de maitrise principal dans les effectifs du SMICTOM à compter du 15 juillet 2023.

APPROUVE la suppression d'un emploi permanent d'agent de maitrise dans les effectifs du SMICTOM à compter du 15 juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Monsieur Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : 21 MARS 2023
Date de mise en ligne le : 21 MARS 2023



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.